
MAIRIE DES ADRETS DE L'ESTEREL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 07 juin 2012

Conseillers présents : MM, BROGLIO Nello, maire,

CAPPA Jean François, HARTZ André, HEMSEN Alain, TREMEREL Liliane et FERNANDEZ Bernadette : adjoints.

DUBOIS Florence, MURTA Jean Louis, SANIER-FERNANDEZ Isabelle, MISEROUX Gérard, GERMAIN Jacques, GILLES Alain, SARRACO Reine et FLANDIN Gérard : Conseillers Municipaux.

Conseillers représentés : LASSAGNE - MASBOU Annick, HIVET Catherine, GUERIN René et DE TRICAUD Chantal qui en application de l'article L.121-12 du Code des Communes ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à BROGLIO Nello, MISEROUX Gérard, FLANDIN Gérard et HEMSEN Alain.

Absents excusés : De JESUS Jérôme, DUFAVET Eric, LACOSTE Jacques et BARATTA Christine.

Le procès verbal de la réunion du 29 mars 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Présentation du S.A.G.E. (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Siagne) par Mme Olivia ROLLANDO, Chargé de Mission

1) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte administratif 2011 qui se résume ainsi :

Section de Fonctionnement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		136.370,54
Opérations de l'exercice	3.181.544,62	3.608.462,57
Totaux	3.080.544,62	3.744.833,11
Résultats de clôture		563.288,49
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		563.288,49
Résultat définitif		563.288,49

Section d'Investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	298.190,95	

Opérations de l'exercice	850.829,62	833.535,00
Totaux	1.149.720,57	833.535,00
Résultats de clôture	316.185,57	
Restes à réaliser	1.434.315,00	1.299.059,00
Totaux cumulés	1.750.500,57	1.299.059,00
Résultat définitif	451.441,57	

Sections Confondues

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	298.890,95	136.370,54
Opérations de l'exercice	4.032.374,24	4.441.977,57
Totaux	4.331.265,19	4.578.368,11
Résultats de clôture		247.102,92
Restes à réaliser	1.434.315,00	1.299.059,00
Totaux cumulés	1.434.315,00	1.546.161,92
Résultat définitif		111.846,92

- 2) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
A - Résultat de l'exercice	426.917,95
B - Résultat antérieurs reportés	136.370,54
C - Résultat à affecter	563.288,49
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	316.185,57
R 001 (excédent de financement)	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	135.256,00
Excédent de financement	
Besoin de financement F	451.441,57
AFFECTATION = C	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	500.000,00
2) H - Report en fonctionnement R 002	63.288,49
DEFICIT REPORTE D002	

- 3) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte de gestion de l'exercice 2011
- 4) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte administratif de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2011 qui se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		46.807,73
Opérations de l'exercice	599.146,14	596.754,10
Totaux	599.146,14	643.561,83
Résultats de clôture		44.415,69
Restes à réaliser		
Totaux cumulés		44.415,69
Résultat définitif		44.415,69

Section d'Investissement

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		522.302,99
Opérations de l'exercice	683.411,98	223.739,74
Totaux	683.411,98	746.042,73
Résultats de clôture		62.630,75
Restes à réaliser	967.112,00	878.341,00
Totaux cumulés	967.112,00	940.971,75
Résultat définitif	26.140,25	

Sections Confondues

Libellés	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		569.110,72
Opérations de l'exercice	1.282.558,12	820.493,84
Totaux	1.282.558,12	1.389.604,56
Résultats de clôture		107.046,44
Restes à réaliser	967.112,00	878.341,00
Totaux cumulés	967.112,00	985.387,44
Résultat définitif		18.275,44

- 5) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat d'exploitation du budget annexe de l'eau et de l'assainissement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a) Résultat de l'exercice dont b Plus value nettes de cession d'éléments actifs	- 2.392,04
c) Résultat antérieur de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	46.807,73
Résultat à affecter : d	44.415,69

Solde d'exécution de la section d'investissement	
e) Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	62.630,75
f) Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement	85.791,00
Excédent de financement	
Besoin de financement	26.140,25
AFFECTATION = d	
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	26.141,00
3) Report en exploitation R 002	18.274,69
DEFICIT REPORTE D002	

- 6) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2011.
- 7) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement de l'année 2011.
- 8) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés de l'année 2011.
- 9) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la demande d'aide financière de 120.000 euros, sollicitée auprès du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire 2009/2012 concernant la mise aux normes de la voirie rendue nécessaire par le P.P.R.I.F.F. Ces travaux porteront sur les chemins de la Verrerie, de Sigalon et de la Poterie et sont évalués à :
- Montant H.T. : ----- 174.398,00
 - T.V.A. 19,60 % : ----- 34.182,01
 - Montant T.T.C. : ----- 208.580,01
- 10) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la demande de subvention dans le cadre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2012 pour la mise en place d'une vidéo surveillance dans la commune.
- Plan de financement :**
- Coût du projet H.T. : 40.000,00 €
 - Financement : 24.000,00 €
 - FIPD (40 %) : 16.000,00 €
- Monsieur le Maire est autorisé à signer l'ensemble des actes nécessaires à la constitution et à l'exécution des dossiers de demande de subvention.
- 11) Par décision en date du 2 mars 2012, l'Inspection Académique, se basant sur un effectif de 69 enfants, a décidé la fermeture de la 4^{ème} classe de l'école maternelle des Santolines. Considérant que le nombre d'inscriptions reçues en Mairie à ce jour est de 84 enfants

(chiffre qui augmentera d'ici la rentrée 2012) et que 3 classes surchargées préparent mal à une bonne intégration dans l'école primaire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés demande que l'Inspection Académique revienne sur sa décision et rétablisse la 4^{ème} classe de maternelle à la rentrée 2012.

- 12) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés proposent de fixer l'indemnité de logement des instituteurs pour l'année 2011 à 3.360,06 euros (décret n° 83-367 du 02 mai 1983)
- 13) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la convention entre le domaine de Séguret et la commune relative à la tarification et à l'entretien des logettes et bacs conteneurs du domaine de Séguret.
- 14) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de la modification du tableau des effectifs du personnel communal telle que présentée ci-dessous :
- **Catégorie A :**
 - Création d'un poste d'ingénieur principal,
 - Suppression d'un poste d'ingénieur.
 - **Catégorie B :**
 - Création d'un poste de rédacteur principal,
 - Suppression d'un poste de rédacteur.
 - **Catégorie C :**
 - Création de 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
- 15) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à procéder à :
- A la distraction du régime forestier de la parcelle A-341, sise lieu-dit « Plan Grimon » et d'une contenance de 11.277 m²,
 - A la distraction du régime forestier de la partie de la parcelle D-210 correspondant au stade pour surface de 22.000 m²,
 - A la soumission au régime forestier des parcelles D-8, D-12, D-13 et D-16, sises lieu-dit « Maraval » et de contenances respectives de 44.500 m², 87158 m², 33.134 m² et 68.520 m².
- 16) Décision à l'unanimité des membres présents et représentés que l'ensemble des voies et places de la commune recevront les dénominations officielles telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous :

1- Aire (<i>place de l'</i>)	34- Garnières (<i>chemin des</i>)
2- Ancien Cimetière (<i>chemin de l'</i>)	35- Grande (<i>rue</i>)
3- Ancienne Gendarmerie (<i>impasse de l'</i>)	36- Hameau des Cigaloun (<i>chemin du</i>)
4- Ancienne Gendarmerie (<i>place de l'</i>)	37- Hauts de Chense (<i>chemin des</i>)
5- Ancienne Gendarmerie (<i>traverse de l'</i>)	38- Hauts de Pélicouet (<i>chemin des</i>)
6- Araignée (<i>chemin de l'</i>)	39- Hubac (<i>chemin de l'</i>)
7- Argentière (<i>route de l'</i>)	40- Hubac de Mouillaud (<i>chemin de l'</i>)
8- Bagnols-en-Forêt (<i>chemin de</i>)	41- Jeu de Boules (<i>placette du</i>)
9- Bâisse (<i>chemin de la</i>)	42- Lac (<i>route du</i>)

10- Bâisse de Donat (<i>chemin de la</i>)	43- Logis de Paris (<i>chemin du</i>)
11- Bastians (<i>chemin des</i>)	44- Manons (<i>chemin des</i>)
12- Bastides (<i>chemin des</i>)	45- Maraval (<i>chemin de</i>)
13- Bauquier (<i>chemin</i>)	46- Mendiguons (<i>chemin des</i>)
14- Beillesse (<i>chemin de la</i>)	47- Mouillaud (<i>chemin de</i>)
15- Calade (<i>rue de la</i>)	48- Oliviers (<i>place des</i>)
16- Carraire (<i>chemin de la</i>)	49- Panoramique (<i>chemin</i>)
17- Chense (<i>chemin de</i>)	50- Philippons (<i>chemin des</i>)
18- Clavari (<i>chemin</i>)	51- Plein Soleil (<i>chemin</i>)
19- Colle (<i>chemin de la</i>)	52- Poterie (<i>chemin de la</i>)
20- Collet (<i>chemin du</i>)	53- Pré (<i>rue du</i>)
21- Coutel et Pinée (<i>chemin de</i>)	54- Pressoir (<i>impasse du</i>)
22- Couvent (<i>chemin du</i>)	55- Pré Vert (<i>chemin de</i>)
23- Couvent Méridional (<i>impasse</i>)	56- Puits (<i>rue du</i>)
24- Église (<i>Place de l'</i>)	57- Sanglière (<i>impasse la</i>)
25- Église (<i>route de l'</i>)	58- Séguret (<i>corniche de</i>)
26- Esterel (<i>route de l'</i>)	59- Sigalon (<i>chemin de</i>)
27- Fontaine (<i>chemin de la</i>)	60- Stade (<i>chemin du</i>)
28- Font freye (<i>Impasse</i>)	61- Trois Valons (<i>chemin des</i>)
29- Font de Sante (<i>chemin de</i>)	62- Tuilière (<i>chemin de la</i>)
30- Forge (<i>impasse de la</i>)	63- Verrerie (<i>chemin de la</i>)
31- Four (<i>rue du</i>)	64- Violon (<i>rond-point du</i>)
32- Gabres (<i>chemin des</i>)	65- Violon (<i>route du</i>)
33- Gabriels (<i>chemin des</i>)	

Les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles seront pris en charge par la commune.

- 17) Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés du projet de réaliser une jonction entre le chemin de la Tuilière et le chemin des Bastians conformément aux dispositions du P.P.R.I.F.F. en cours d'élaboration ainsi que l'élargissement à 5 mètres du Chemin de la Tuilière. Le Conseil Municipal s'engage à réaliser les travaux dans un délai maximum de 3 ans à compter de la présente délibération.
- 18) Afin d'améliorer la défense contre l'incendie des quartiers de Cavillon, la Colle d'en Bermond et le Couvent Méridional, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la mise aux normes des hydrants n° 36 (H8), 73 (H9), 74 et les travaux nécessaires pour y parvenir ainsi que l'implantation d'un nouveau poteau d'incendie en bordure de la RD 237.
- 19) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la mise aux normes des deux parties des chemins de la Poterie et du Couvent telles qu'elles apparaissent sous la référence V28 sur le plan de zonage du 01/09/2011 et qui consiste à porter la largeur de ces chemins à 5 mètres afin de terminer les travaux demandés par les services de l'Etat dans le cadre de l'élaboration du P.P.R.I.F.F. Le Conseil Municipal s'engage à réaliser l'ensemble de ces travaux dans un délai maximum de 3 ans à compter de la présente délibération.

20) Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés approuve l'élargissement du chemin de la Verrerie à 5 mètres minimum, la création d'une aire de retournement conforme aux schémas annexés au projet de règlement du P.P.R.I.F.F. en cours d'élaboration et l'implantation d'un poteau incendie normalisé. Considérant que la largeur du chemin a déjà été portée à 5 mètres ou plus sur une longueur de 170 mètres et que des travaux d'élargissement sont déjà en cours sur une longueur de 50 mètres (les terrassements sont réalisés par les services techniques de la commune), le Conseil Municipal s'engage à réaliser l'ensemble de ces travaux de mise aux normes dans un délai maximum de 3 ans à compter de la présente délibération.

Vu par nous, Maire de la Commune des Adrets de l'Estérel, pour être affiché le jeudi 14 juin 2012 à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Fait aux Adrets de l'Estérel, le 14 juin 2012

Pour le Maire :
L'Adjoint délégué

A. HEMSEN